

◀ Pour un véritable partage du travail ▶

Le 2 décembre : marches contre le chômage et la précarité

En 2016, les entreprises du CAC 40 ont versé près de 56 milliards d'euros à leurs actionnaires, soit 13 % de plus qu'en 2015. En 2017, les députés votent la suppression de l'impôt de solidarité sur la Fortune (ISF), faisant ainsi perdre plus de 3,2 milliards d'euros à l'État au profit des plus riches. Dans un même temps, sous couvert de « crise financière », le gouvernement demande aux chômeurs et chômeuses, aux jeunes, aux enseignant-e-s, aux infirmier-e-s, aux employé-e-s... de se serrer la ceinture et de faire « des efforts » : hausse de la CSG, baisse des APL, gel du point d'indice, mise à sac du Code du Travail... De qui se moque-t-on ?

La Fédération des syndicats SUD éducation appelle à participer aux marches du 2 décembre 2017 contre le chômage et la précarité.

À l'hôpital, dans les transports, dans l'éducation, les besoins en personnels sont criants, alors que le gouvernement annonce 120 000 suppressions de postes dans la Fonction Publique.

Le manque de personnels dans l'éducation met à mal le droit à une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire. Entre les classes surchargées, le manque de personnels de vie scolaire et de personnels médico-sociaux, c'est non seulement la réussite des élèves qui est sacrifiée mais aussi trop souvent la sécurité au travail des élèves et des personnels.

Aux suppressions de postes de fonctionnaires, s'ajoute le plan de licenciement massif des personnels embauchés en contrat aidé : 69 000 postes disparaissent alors que les besoins sont toujours là ! Dans l'Éducation Nationale, les personnels en contrat aidé exercent des missions primordiales pour le bon fonctionnement du service public : accompagnement des élèves en situation de handicap, missions de vie scolaire, missions d'entretien des bâtiments, d'aide administrative...

Dans l'Éducation Nationale, 232 000 personnels ne sont pas titulaires de leur poste, c'est-à-dire 1/5e des effectifs. Les contrats des non-titulaires sont le plus souvent annuels et leur renouvellement dépend chaque année du bon-vouloir des chef-fe-s. Les non-titulaires subissent le temps partiel imposé. Un-e AESH perçoit 833€ par mois pour 27 heures de travail hebdomadaire. Un-e Assistant-e d'Éducation qui travaille à plein temps (41h par semaine) perçoit à peine 1200€.

La charge de travail de tous les personnels, titulaires comme non-titulaires, ne fait que croître. Plus le gouvernement organise la précarisation, plus nos conditions de travail se dégradent.

SUD éducation revendique :

→ un investissement de l'État dans les services publics et des créations de postes statutaires à hauteur des besoins.

→ la titularisation de tous les personnels précaires, sans condition de concours ni de nationalité, et l'arrêt du recrutement de non titulaires

→ un véritable partage du temps de travail, avec le passage à la semaine de 32 heures sans réduction de salaire, et une baisse du temps de travail également pour tous les personnels de l'éducation nationale.